

mercredi 13 janvier 2021

Miramas, choisie par l'Agence Régionale de Santé pour être centre de vaccination COVID-19

Pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, une campagne nationale de vaccination a débuté le 27 décembre 2020.

Dès l'annonce de cette campagne de vaccination, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, et Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas, se sont concertés avec les médecins et infirmiers des deux communes pour l'ouverture d'un centre de vaccination à Miramas, qui associe également les communes de Grans et Cornillon-Confoux. Une décision unanime dans la lignée de l'expérience en matière de gestion de crise avec les ouvertures, en avant garde, des centres COVID, de dépistage et d'hébergement.

Mardi 12 janvier, l'ARS a validé la candidature de Miramas qui accueillera, **dès le lundi 18 janvier 2021**, un centre de vaccination à la salle des fêtes Pierre Tristani.

Frédéric Vigouroux : « *L'expérience acquise par nos deux communes depuis le début de la crise sanitaire, avec la gestion des centres de consultations, de dépistages et d'hébergements, nous permet d'être opérationnels dès à présent pour continuer à protéger au mieux nos populations. Je remercie tous les personnels de santé mobilisés à nos côtés dans cette nouvelle étape pour lutter efficacement contre cette épidémie.* »

Vendredi 15 janvier 2021, à 12h15, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas, Yves Vidal, maire de Grans, et Daniel Gagnon, maire de Cornillon-Confoux se rendront au centre de vaccination, à la salle des fêtes Pierre Tristani de Miramas (rue des Lauriers), pour une visite des installations.

Modalités :

>**Quand ?** Ouverture de 13h à 17h, du lundi au vendredi

>**Qui peut prétendre à la vaccination ?**

Le Ministère de la Santé prévoit un protocole de déploiement progressif de la vaccination.

A ce jour, les publics prioritaires à la vaccination sont :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans

- Les personnes de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 appartenant aux catégories suivantes :
 - Professionnels de santé, y compris les professionnels libéraux
 - Personnel des établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès des personnes vulnérables
 - Pompiers
 - Aides à domicile intervenant auprès des personnes vulnérables

>Comment ?

- Un avis préalable de votre médecin traitant est nécessaire pour la délivrance d'une prescription de vaccination qui tient compte de votre état de santé.
- Ensuite prendre rendez-vous sur www.sante.fr
- Si je n'ai pas Internet, je peux être accompagné par le dispositif de médiation numérique intercommunal Imédias (Maison de l'innovation et du partage – 11, rue Albert Camus. Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h Tél. : 06 64 98 79 58).

Attention l'inscription sur la plateforme www.sante.fr est obligatoire avant de me rendre sur le centre de vaccination

Adresse du centre : Salle des fêtes Pierre Tristani, rue des lauriers, ZI des Molières, 13140 Miramas

- Pour les personnes âgées n'ayant pas la possibilité de se déplacer, la municipalité mettra en place du transport à la demande (prise de rendez-vous préalable pour le transport au 07.60.22.36.93 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Déplacement du centre de dépistage

En raison de l'ouverture du centre de vaccination à la salle des fêtes Pierre Tristani, le centre de dépistage C3 (tests PCR et antigéniques) est **déplacé dès jeudi 14 janvier** au stade des Molières (entrée rue du Stade), avec les mêmes conditions d'accès :

>Ouverture de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi

> Je suis asymptomatique ou j'ai des symptômes depuis moins de 3 jours : je passe un test antigénique

- J'appelle le 07 60 22 35 73, du lundi au samedi, de 8h à 20h, pour une prise de rendez-vous
- J'obtiens un rendez-vous, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 12h.
- J'obtiens le résultat sous 15 à 30 minutes

> J'ai des symptômes depuis plus de 4 jours ou je suis cas contact : je passe un test PCR

- Je prends rendez-vous auprès d'un des trois laboratoires de la ville (liste disponible sur www.miramas.fr/actualites/tests-antigeniques-les-conditions-dacces-sassouplissent)
- Le délai d'obtention des résultats peut varier selon l'affluence

Contact presse

Gaëlle Gueguen : g.gueguen@mairie-miramas.fr / 06 47 83 86 21